

de l'arrangement ci-dessus, soit quant à son application aux prisonniers français en Turquie, soit quant au rapatriement des civils et à la suppression complète de cette catégorie de prisonniers.

ITALIE

L'œuvre de la Croix-Rouge italienne de mai 1915 à juin 1917

Le *Journal officiel de la Croix-Rouge italienne*¹, — qui reproduit nos circulaires, résume le *Bulletin international* et fournit mensuellement quantité de renseignements documentaires ou d'indications de fait sur les actes du Gouvernement, l'œuvre et l'organisation de la Croix-Rouge, — publie dans son numéro de janvier un résumé du travail accompli pendant les deux premières années de la guerre italienne. Nous lui empruntons les quelques traits suivants, qui complètent notre compte rendu antérieur, arrêté au 31 décembre 1916².

La collaboration au service sanitaire officiel a commencé par l'institution de 23 postes de secours dans les gares, auxquels s'ajoutèrent des stations de rafraîchissement pour les permissionnaires.

Dans la zone de guerre, les 6 trains hôpitaux mobilisés au début des hostilités ont été portés à 22. Chacun peut transporter 300 blessés ou malades. Les 2 ambulances fluviales de la Société se chargent du transport sur eau.

Les hôpitaux de guerre de 50 lits sont au nombre de 58. Originellement conçus pour 50 lits, ils ont, au moins quelques-uns, augmenté leur capacité jusqu'à 300 lits. Peu à peu de notables perfectionnements furent introduits. Dans la zone de guerre un lazaret pour 1,300 malades contagieux est

¹ Voy. aux Ouvrages reçus, p. 308.

² Voy. T. XLVIII, 1917, p. 317.

entretenu par la Croix-Rouge. Des hôpitaux chirurgicaux de 100 lits sont transportés avec tout leur matériel par camions, et rendent d'immenses services à proximité du front.

Les ambulances de montagne, au nombre de 27, se transportent rapidement jusque sur les sommets abrupts où la guerre a entraîné les troupes italiennes au Trentin. 14 sections automobiles, 4 ambulances radiologiques sur autos, munies d'électrovibrateur, de cabinet bactériologique, etc. complètent l'arsenal des moyens matériels pour porter rapidement secours aux blessés et sauver ainsi bien des vies.

Un service d'Orient a été organisé en Albanie et en Macédoine. Un train-hôpital, une section sanitaire et 12 infirmières volontaires y furent envoyés.

Les officiers de la Croix-Rouge mobilisés pour son service ont été au nombre de 938, les hommes de troupe 5,731. Plusieurs ont payé de leur vie leur dévouement au service de la Croix-Rouge.

Dans la zone territoriale, les hôpitaux du territoire sont au nombre de 257, pouvant contenir 28,000 lits. Ils sont répandus sur tout le territoire de l'Italie et installés dans les locaux les mieux appropriés des centres où ils s'installent.

La Croix-Rouge Italienne a institué des établissements spéciaux de rééducation physique et professionnelle pour les mutilés de la guerre, des ateliers pour la confection de membres artificiels et d'appareils de prothèse. Elle voue une attention spéciale au soin des tuberculeux dont la guerre a nécessairement augmenté le nombre.

Le personnel masculin mobilisé par la Croix-Rouge dans la zone territoriale est de 1,260 officiers et 6,668 soldats.

La Commission des prisonniers communique, comme on sait, directement avec la Croix-Rouge Autrichienne. C'est également la Croix-Rouge qui a la charge de recevoir les grands blessés italiens que lui remet la Croix-Rouge Suisse, tandis qu'elle passe entre les mains de cette dernière les grands blessés autrichiens. Le personnel sanitaire a été rapatrié en conformité de la Convention de Genève.

Grâce à la propagande des comités locaux, le nombre des

sociétaires a beaucoup augmenté. La délégation du Brésil, à elle seule, a recruté 600 membres nouveaux. Aussi le nombre des comités, sections et délégations, qui était de 2,930 en mars 1914, a-t-il passé à 4,628 en janvier 1917.

Aux dépenses de guerre, la Croix-Rouge Italienne a contribué pour une somme de fr. 39,779,000.

Par ces quelques chiffres on peut se rendre compte de l'effort considérable qu'elle a fait, et du concours efficace qu'elle a apporté au service sanitaire de l'armée.

JAPON

Inondation en Chine et service des Prisonniers au Japon

La Croix-Rouge Japonaise nous a communiqué par lettre les nouvelles suivantes :

SOCIÉTÉ JAPONAISE
DE LA
CROIX-ROUGE

Tokyo, 25 février 1918.

« *Monsieur le Président du Comité International de la Croix-Rouge à Genève.*

« Monsieur le Président,

« On sait que la terrible *inondation*, qui a ravagé en automne dernier (1917) le nord de la Chine, a été, par ses effets désastreux, telle que l'on n'y en avait pas vu de pareille depuis 170 ans, couvrant d'eaux une superficie d'environ 10,000 lieues carrées et causant plusieurs millions de victimes.

« En cette circonstance, notre Société, tout émue d'apprendre l'étendue inouïe de cette catastrophe, et d'ailleurs heureuse de répondre à une demande de secours aux inondés qui lui avait été adressée par M. Shen-tun-ho, vice-président de la Croix-Rouge Chinoise de Shanghai, a envoyé à cette dernière un don de 5,000 yen, dans le but de lui